



Communiqué

La Municipalité de Lausanne s'engage contre le harcèlement sexuel au travail

La Municipalité de Lausanne lance sa campagne de lutte contre le harcèlement sexuel et toute autre forme de harcèlement au sein de l'administration. Elle publie ce jour sa déclaration de principe concernant le harcèlement sexuel au travail à l'attention de l'ensemble de son personnel. Pour la Municipalité, chacune et chacun a le droit de travailler dans un environnement respectueux. Par ailleurs, la Ville met à disposition des entreprises un kit contre le harcèlement sexuel comprenant fiches d'information et films d'animation.

Le harcèlement sexuel est une forme grave de discrimination et constitue une atteinte à la personnalité et à la dignité de la personne. L'administration lausannoise a mis en place il y a plus de dix ans des personnes de confiance internes (Cellule ARC) et entend aujourd'hui renforcer l'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel sur cette thématique. La campagne de lutte contre le harcèlement au travail fait par ailleurs partie des mesures prioritaires figurant dans le rapport-préavis No 2019/28 « Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise », Elle prévoit la sensibilisation du personnel et la formation des cadres et des responsables RH sur les différentes formes de harcèlement au travail.

Pour lancer la campagne, la Municipalité souhaite rappeler que le harcèlement sexuel, comme toute autre forme de harcèlement, n'est pas toléré au sein de l'administration. Elle a rédigé une déclaration de principe concernant le harcèlement sexuel au travail, transmise à l'ensemble du personnel. Ce support vise à informer et sensibiliser l'ensemble du personnel sur ce qui constitue du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, les personnes à qui il peut s'adresser s'il en est victime ou témoin, et les sanctions possibles à l'égard des auteurs.e.s de tels comportements.

Dans sa lutte contre le harcèlement sexuel, la Ville met de plus à disposition des entreprises lausannoises un kit prêt à l'emploi. Ce kit a été préparé par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), dont la Ville de Lausanne est membre depuis de nombreuses années. Le kit est composé de trois fiches d'informations destinées aux directions, au personnel d'encadrement et responsables RH, au personnel, ainsi que de deux courts films d'animation destinés au personnel et aux cadres et responsables RH. Toute entreprise qui souhaite agir contre le harcèlement sexuel et bénéficier d'outils de communication et de prévention peut utiliser les films et adapter les fiches pratiques, par exemple en y apposant son propre logo.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 25 novembre 2020